



# Villes & communes

Tarifs 2026

# La musique, clé d'une communauté dynamique

En tant que gouvernement (local), vous voulez que les gens se sentent chez eux dans votre ville, votre commune ou votre province. La musique est votre principal atout à cet égard. Elle fait immédiatement vivre vos places et vos rues, crée une atmosphère agréable et détendue dans vos bâtiments et génère des sourires ainsi que du lien entre vos habitant·e·s.

Avec la musique, vous créez une communauté chaleureuse..

## POURQUOI AI-JE BESOIN D'UNE LICENCE ?

Pour jouer de la musique en privé, vous n'avez pas besoin de licence. Mais dès que vous diffusez de la musique dans un lieu public - pour vous-même, votre équipe et vos habitant·e·s - vous avez besoin d'une licence de musique.

Avec une licence Unisono, vous profitez pleinement et en toute sérénité des meilleurs titres du moment comme des grands classiques intemporels. Choisissez librement parmi des hits (inter)nationaux et une grande diversité de styles, des ambiances relaxantes aux rythmes les plus énergiques. Adaptez la bande-son à l'instant présent, à votre équipe, à vos habitant·e·s ou visiteur·euse·s, ainsi qu'à l'identité de votre marque. **Ainsi, vous boostez votre communauté au rythme des beats.**

Unisono propose une licence musique adaptée à votre réalité :

- Droits d'auteur : lieux d'attente, accueils, halls, ascenseurs (121).....4
- Droits voisins : services (3).....5
- Droits d'auteur : écoles (125).....6
- Droits d'auteur : salles des mariages (53) .....7
- Droits d'auteur : maisons de jeunes (127) .....7
- Droits voisins : maisons de jeunes (12) .....12
- Droits voisins : salles polyvalentes (11) .....13
- Droits voisins : centres culturels (13) .....14
- Droits d'auteur : salles de sport, saunas, centres de fitness, piscines, patinoires (119) .....15
- Droits d'auteur : clubs sportifs (129) .....16
- Droits voisins : tarif de base activités sociales et culturelles (10).....18

Dans ce guide, vous trouverez les tarifs pour les droits d'auteur et des droits voisins (rémunération équitable).

Réglez votre licence au moins 5 jours avant le début de votre utilisation musicale. Ainsi, vous êtes en règle et bénéficierez du meilleur prix. Tous les tarifs s'appliquent aux licences annuelles, sont exprimés en € et s'entendent hors TVA de 6 %.

## POUR CHAQUE EURO INVESTI DANS LA MUSIQUE, 85 % REVIENT DIRECTEMENT AUX CRÉATEUR·RICE·S

Avec votre licence vous offrez aux créateur·rice·s et aux artistes une rémunération juste pour l'utilisation de leur musique. Car pour chaque euro que vous investissez dans la musique, 85% revient directement aux créateur·rice·s. Cette contribution leur permet de continuer à investir dans la création de nouveaux titres. Et vous et vos client·e·s en profitez également. **Tout le monde y gagne !**

Les autres 15 % constituent les frais de fonctionnement d'Unisono. Nous garantissons ainsi un traitement fluide de votre dossier et la répartition des montants.



# Droits d'auteur : lieux d'attente, accueils, halls, ascenseurs (121)

Exécutions audio et/ou audiovisuelles - Contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

Superficie sonorisée (en m <sup>2</sup> )	Droits d'auteur (€)
1 - 100	203,6
101 - 200	317,62
201 - 300	399,06
301 - 400	480,50
401 - 500	561,94
501 - 600	643,38
601 - 800	724,82
801 - 1000	806,26
1001 - 1200	887,70
1201 - 1400	969,14
1401 - 1600	1.050,58
<i>Supplément par tranche entamée de 400 m<sup>2</sup> au-delà de 1.600 m<sup>2</sup></i>	81,44

## Plusieurs salles d'attente avec une seule et même source sonore

La surface sonorisée de tous les lieux d'attente est totalisée et tarifée suivant le tableau ci-dessous.

## Plusieurs salles d'attente avec différentes sources sonores

La surface sonorisée de chaque lieu d'attente distinct, où il est fait usage de musique différente, est tarifée séparément suivant le tableau ci-dessus.

## Salles d'attente avec une superficie de maximum 10 m<sup>2</sup>

Une réduction de 50% sur le montant de base de "1-100 m<sup>2</sup>" est accordée.

## Exploitations temporaires

Si l'établissement n'est exploité que pendant une période limitée, le montant à payer sera calculé comme suit, en tenant compte des montants de base:

Établissements avec une exploitation temporaire de

- **maximum un trimestre ininterrompu** : 50% du montant annuel
- **maximum un semestre ininterrompu** : 75% du montant annuel

## Paiements périodiques

Par semestre = 53,00% du montant annuel

Par trimestre = 28,50% du montant annuel

## Droits voisins : services (3)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Superficie	Intérieur	Extérieur	Haut-parleurs
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	81,64 €	40,82 €	1 à 2
Jusqu'à 400 m <sup>2</sup>	113,40 €	56,70 €	3 à 5
Jusqu'à 600 m <sup>2</sup>	136,09 €	68,04 €	6 à 10
Jusqu'à 800 m <sup>2</sup>	158,75 €	79,38 €	11 à 15
Jusqu'à 1,000 m <sup>2</sup>	181,45 €	90,72 €	16 à 20
Jusqu'à 1,200 m <sup>2</sup>	226,81 €	113,40 €	21 à 25
Jusqu'à 1,500 m <sup>2</sup>	272,19 €	136,10 €	26 à 30
Jusqu'à 2,000 m <sup>2</sup>	362,95 €	181,47 €	31 à 40
Jusqu'à 3,000 m <sup>2</sup>	453,69 €	226,84 €	41 à 50
Jusqu'à 4,000 m <sup>2</sup>	521,74 €	260,87 €	51 à 60
Jusqu'à 5,000 m <sup>2</sup>	589,80 €	294,90 €	61 à 70
Jusqu'à 7,500 m <sup>2</sup>	657,83 €	328,91 €	71 à 90
Jusqu'à 10,000 m <sup>2</sup>	725,90 €	362,95 €	91 à 110
>10,000 m <sup>2</sup>	816,61 €	408,31 €	>110

# Droits d'auteur : écoles (125)

Contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.09.2026

Type d'enseignement	Exclusivement pour utilisation du répertoire sur base occasionnelle	Utilisation du répertoire sur base régulière et occasionnelle
Enseignement maternel	€ 0,90* par élève**	€ 1,18* par élève**
Enseignement primaire	€ 0,90* par élève**	€ 1,18* par élève**
Enseignement secondaire	€ 1,35* par élève**	€ 1,80* par élève**
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit	€ 0,46* par élève**	€ 0,90* par élève**
Enseignement pour adultes	€ 0,14* par élève**	€ 0,18* par élève**

\* **Attention** : Dans les montants forfaitaires indiqués ci-dessus, il est tenu compte des périodes de fermeture des établissements scolaires pendant les congés scolaires.

\*\* **Attention** : Pour la détermination du nombre d'élèves, il est tenu compte de la situation au 1er février l'année scolaire *n* pour le calcul des droits d'auteur pour l'année scolaire *n+1*.

## Montants minimum et maximum

Des montants minimaux et maximaux s'appliquent à tous les tarifs mentionnés ci-dessus. Votre établissement, quel que soit le nombre d'élèves, ne paiera donc jamais plus ni moins que :

- **Enseignement maternel/primaire**
  - Base occasionnelle : minimum € 111,77 et maximum € 374,42
  - Base régulière : minimum € 149,49 et maximum € 498,76
- **Enseignement secondaire**
  - Base occasionnelle : minimum € 224,93 et maximum € 1.496,28
  - Base régulière : minimum € 298,98 et maximum € 1.995,05
- **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit**
  - Base occasionnelle : minimum € 112,23 et maximum € 1.197,13
  - Base régulière : minimum € 149,64 et maximum € 1.496,40
- **Enseignement pour adultes**
  - Base occasionnelle : minimum € 22,36 et maximum € 149,49
  - Base régulière : minimum € 29,34 et maximum € 199,87

**Attention** : la licence ne s'applique pas à :

- tout événement qui n'est pas organisé par l'école, les associations de parents d'élèves, associations d'élèves et associations des anciens élèves ;
- toute utilisation du répertoire en dehors des locaux de l'établissement avec entrée payante et/ou un budget artistique (des frais de réservation, frais de vestiaire ou frais d'impression d'un programme de maximum 5 €, et si affichés comme tels, ne sont pas considérés comme un prix d'entrée) ;
- toute utilisation du répertoire dans des restaurants de l'établissement scolaire qui sont également accessibles à des personnes extérieures, à l'exception des restaurants didactiques (écoles hôtelières) et des salons didactiques de coiffure et de beauté ;
- les événements organisés par / dans les universités et écoles supérieures.

## Droits d'auteur : salles des mariages (53)

Musique mécanique - contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

Fond sonore musical pendant les cérémonies	Montant
Appareils audio	€ 86,30

### Exploitations temporaires

Etablissement ayant une exploitation temporaire de maximum <u>un trimestre ininterrompue</u> : 50% du tarif annuel susmentionné.
Etablissement ayant une exploitation temporaire de maximum <u>un semestre ininterrompue</u> : 75% du tarif annuel susmentionné.

## Droits d'auteur : maisons de jeunes (127)

Contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

**Attention** : ce tarif est uniquement d'application aux maisons de jeunes qui :

- sont directement subsidiées de manière structurelle par l'une des 3 Communautés ;
- sont membres d'une fédération de maisons de jeunes reconnue, c'est-à-dire d'une fédération qui est subsidiée par l'une des 3 Communautés.

## A. Maisons de jeunes avec événements

Tarif annuel	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup> inclus	Par tranche entamée de 100 m <sup>2</sup>
Audio	€ 597,78	+ € 149,45
Audiovisuel	€ 747,22	+ € 149,45

Tableau d'activités maisons de jeunes avec événements				
	Prix d'entrée maximal	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup> inclus	Jusqu'à 200 m <sup>2</sup> inclus	+ 100 m <sup>2</sup>
Concerts et autres activités*	€ 0,00 - € 5,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 5,01 - € 7,50	€ 58,00	€ 87,00	€ 29,00
	€ 7,51 - € 10,00	€ 87,00	€ 116,00	€ 29,00
	+ tranche de € 2,50	+ € 29,00	€ 29,00	€ 29,00
Fêtes	€ 0,00 - € 5,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 5,01 - € 7,50	€ 116,00	€ 174,00	€ 58,00
	€ 7,51 - € 10,00	€ 174,00	€ 232,00	€ 58,00
	+ tranche de € 2,50	+ € 58,00	+ € 58,00	+ € 58,00

\* Par autres activités on entend notamment des films, quiz, banquets, manifestations sportives, shows, représentations théâtrales, humoristes...

Si le prix de la consommation la plus demandée est supérieur à 2,03 €, la différence est ajoutée au prix d'entrée. Tous les montants sont à majorer de la TVA de 6%.

A condition que les activités soient organisées par la maison de jeunes dans ses propres locaux et que le budget artistique n'excède pas €725, le tarif annuel repris sous le point A couvre les activités suivantes :

- la diffusion de musique lors des moments de rencontre ;
- tous les événements gratuits ;
- tous les événements payants avec un prix d'entrée (voir ci-dessous) de maximum € 5,00.

Déclaration des événements qui ne sont pas couverts par le forfait annuel (dont le prix d'entrée est plus élevé que €5,00 et / ou le budget artistique est supérieur à € 725)

A cet effet, la maison de jeunes déclarera au préalable les événements en mentionnant le type d'événement, la date, les prix d'entrée et le budget artistique (voir définition ci-dessous).

### Prix d'entrée

Le prix d'entrée se définit comme suit : toute somme (carte d'entrée, billet de tombola, carte de soutien, carte de membre, achat de programme obligatoire, etc...) qui doit être payée pour avoir accès au lieu où l'exécution se produit. Si divers prix d'entrée sont demandés, la valeur moyenne de ces prix d'entrée normalement appliqués sera prise en compte.

**Remarque** : € 0 n'est pas considéré comme un prix d'entrée et n'entre pas en ligne de compte pour déterminer le prix d'entrée.

Si le prix de la consommation la plus demandée est supérieur à 2,03 €, la différence est ajoutée au prix d'entrée. Tous les montants sont à majorer de la TVA de 6%.

### Budget artistique

Le budget artistique est constitué de tous les montants qui sont mis à la disposition des artistes-interprètes ou exécutants pour l'exécution de leur programme.

### Activités ne relevant pas du contrat :

- tous les événements (avec ou sans prix d'entrée) organisés par la maison de jeunes dans des locaux non couverts par le tarif maisons de jeunes ;
- tous les événements organisés à la maison de jeunes par des tiers en collaboration ou pas avec la maison de jeunes ;
- tous les événements (avec ou sans prix d'entrée) pour lesquels le budget artistique est supérieur à € 725,00.

Ces événements doivent être déclarés au préalable et les tarifs habituels seront d'application.

### Relevé des œuvres exécutées

La maison de jeunes s'engage à communiquer les relevés des œuvres en même temps que les recettes de chaque prestation (concert, théâtre, stand-up,...).

### Facturation des événements

Par trimestre, Unisono établit une facture des événements du trimestre écoulé.

### Passage d'un tarif à l'autre

Lors de la durée du contrat annuel, il ne peut être opté qu'une seule fois pour un passage du tarif 127 A au tarif 127 B. Les soldes positifs ou négatifs seront portés en compte lors du décompte trimestriel suivant.

### Exploitations temporaires (maisons de jeunes avec ou sans événements)

Établissements avec une exploitation temporaire de <b>maximum un trimestre ininterrompu</b> : 50% du montant annuel
Établissements avec une exploitation temporaire de <b>maximum un semestre ininterrompu</b> : 75% du montant annuel

## Paiements périodiques (maisons de jeunes avec ou sans événements)

Par semestre = 53,00% du montant annuel

Par trimestre = 28,50% du montant annuel

### B. Maisons de jeunes sans événements

Tarif annuel	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup> inclus	Par tranche entamée de 100 m <sup>2</sup>
Audio	€ 298,89	+ € 74,73
Audiovisuel	€ 373,61	+ € 74,73

Tableau d'activités maisons de jeunes sans événements				
	Prix d'entrée maximal	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup> inclus	Jusqu'à 200 m <sup>2</sup> inclus	+ 100 m <sup>2</sup>
Concerts et autres activités*	€0,00 - €5,00	€ 29,00	€ 58,00	+ € 29,00
	€5,01 - €7,50	€ 87,00	€ 116,00	+ € 29,00
	€7,51 - €10,00	€ 116,00	€ 145,00	+ € 29,00
	+ tranche de € 2,50	+ € 29,00	+ € 29,00	+ € 29,00
Fêtes	€0,00 - €5,00	€ 58,00	€ 116,00	+ € 58,00
	€5,01 - €7,50	€ 174,00	€ 232,00	+ € 58,00
	€7,51 - €10,00	€ 232,00	€ 290,00	+ € 58,00
	+ tranche de € 2,50	+ € 58,00	+ € 58,00	+ € 58,00

\* Par autres activités on entend notamment des films, quiz, banquets, manifestations sportives, shows, représentations théâtrales, humoristes...

Si le prix de la consommation la plus demandée est supérieur à 2,03 €, la différence est ajoutée au prix d'entrée. Tous les montants sont à majorer de la TVA de 6%.

A condition que les activités soient organisées par la maison de jeunes dans ses propres locaux et que le budget artistique n'excède pas €725, le tarif annuel repris sous le point B couvre les activités suivantes :

- la diffusion de musique lors des moments de rencontre.

## Déclaration des événements

La maison de jeunes déclarera au préalable les événements en mentionnant le type d'événement, la date, les prix d'entrée et le budget artistique (voir définition ci-dessous).

### Prix d'entrée

Le prix d'entrée se définit comme suit : toute somme (carte d'entrée, billet de tombola, carte de soutien, carte de membre, achat de programme obligatoire, etc...) qui doit être payée pour avoir accès au lieu où l'exécution se produit. Si divers prix d'entrée sont demandés, la valeur moyenne de ces prix d'entrée normalement appliqués sera prise en compte.

**Remarque** : € 0 n'est pas considéré comme un prix d'entrée et n'entre pas en ligne de compte pour déterminer le prix d'entrée.

Si le prix de la consommation la plus demandée est supérieur à 2,03 €, la différence est ajoutée au prix d'entrée. Tous les montants sont à majorer de la TVA de 6%.

### Budget artistique

Le budget artistique est constitué de tous les montants qui sont mis à la disposition des artistes-interprètes ou exécutants pour l'exécution de leur programme.

### Activités ne relevant pas du contrat :

- tous les événements (avec ou sans prix d'entrée) organisés par la maison de jeunes dans des locaux non couverts par le tarif maisons de jeunes ;
- tous les événements organisés par des tiers en collaboration ou pas avec la maison de jeunes ;
- tous les événements (avec ou sans prix d'entrée) pour lesquels le budget artistique est supérieur à € 725,00.

Ces événements doivent être déclarés au préalable et les tarifs habituels seront d'application.

### Relevé des œuvres exécutées

La maison de jeunes s'engage à communiquer les relevés des œuvres en même temps que les recettes de chaque prestation (concert, théâtre, stand-up,...).

### Facturation des événements

Par trimestre, Unisono établit une facture des événements du trimestre écoulé.

### Passage d'un tarif à l'autre

Lors de la durée du contrat annuel, il ne peut être opté qu'une seule fois pour un passage du tarif 127 B au tarif 127 A. Les soldes positifs ou négatifs seront portés en compte lors du décompte trimestriel suivant.

### Exploitations temporaires (maisons de jeunes avec ou sans événements)

Établissements avec une exploitation temporaire de <b>maximum un trimestre ininterrompu</b> : 50% du montant annuel
---

Établissements avec une exploitation temporaire de <b>maximum un semestre ininterrompu</b> : 75% du montant annuel
--

### Paiements périodiques (maisons de jeunes avec ou sans événements)

Par semestre = 53,00% du montant annuel

Par trimestre = 28,50% du montant annuel

## Droits voisins : maisons de jeunes (12)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Sans boissons	Avec boissons	Avec danse
Jusqu'à 50 m <sup>2</sup>		€ 75,45	€ 107,76
Jusqu'à 100 m <sup>2</sup>		€ 125,74	€ 179,64
Jusqu'à 150 m <sup>2</sup>		€ 192,82	€ 311,41
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	€ 81,64	€ 237,57	€ 399,23
Jusqu'à 250 m <sup>2</sup>		€ 302,50	€ 557,90
Jusqu'à 300 m <sup>2</sup>		€ 345,80	€ 663,62
Jusqu'à 350 m <sup>2</sup>		€ 371,81	€ 853,32
Jusqu'à 400 m <sup>2</sup>	€ 113,40	€ 389,18	€ 979,76
Jusqu'à 500 m <sup>2</sup>		€ 444,86	€ 1.359,00
Jusqu'à 600 m <sup>2</sup>	€ 136,09	€ 718,64	€ 2.272,39
Jusqu'à 700 m <sup>2</sup>		€ 810,47	€ 2.974,29
Jusqu'à 800 m <sup>2</sup>	€ 158,75	€ 894,31	€ 3.842,34
Jusqu'à 900 m <sup>2</sup>		€ 970,20	€ 4.840,52
Jusqu'à 1.000 m <sup>2</sup>	€ 181,45	€ 1.038,06	€ 5.838,70
Jusqu'à 1.200 m <sup>2</sup>	€ 226,81		
Jusqu'à 1.500 m <sup>2</sup>	€ 272,19		
Jusqu'à 2.000 m <sup>2</sup>	€ 362,95		
Jusqu'à 3.000 m <sup>2</sup>	€ 453,69		
Jusqu'à 4.000 m <sup>2</sup>	€ 521,74		
Jusqu'à 5.000 m <sup>2</sup>	€ 589,80		
Jusqu'à 7.500 m <sup>2</sup>	€ 657,83		

Jusqu'à 10.000 m <sup>2</sup>	€ 725,90		
> 10.000 m <sup>2</sup>	€ 816,61		
Extra 100 m <sup>2</sup>		€ 67,81	€ 998,14

## Droits voisins : salles polyvalentes (11)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Sans boissons	Avec boissons	Avec danse
Jusqu'à 100 m <sup>2</sup>		143,72 €	224,54 €
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	81,64 €	271,49 €	499,05 €
Jusqu'à 300 m <sup>2</sup>		395,24 €	829,57 €
Jusqu'à 400 m <sup>2</sup>	113,40 €	511,01 €	1.224,67 €
Jusqu'à 500 m <sup>2</sup>		618,82 €	1.698,73 €
Jusqu'à 600 m <sup>2</sup>	136,09 €	718,64 €	2.272,39 €
Jusqu'à 700 m <sup>2</sup>		810,47 €	2.974,29 €
Jusqu'à 800 m <sup>2</sup>	158,75 €	894,31 €	3.842,34 €
Jusqu'à 900 m <sup>2</sup>		970,20 €	4.840,52 €
Jusqu'à 1000 m <sup>2</sup>	181,45 €	1.038,06 €	5.838,70 €
Jusqu'à 1,200 m <sup>2</sup>	226,81 €		
Jusqu'à 1,500 m <sup>2</sup>	272,19 €		
Jusqu'à 2,000 m <sup>2</sup>	362,95 €		
Jusqu'à 3,000 m <sup>2</sup>	453,69 €		
Jusqu'à 4,000 m <sup>2</sup>	521,74 €		
Jusqu'à 5,000 m <sup>2</sup>	589,80 €		
Jusqu'à 7,500 m <sup>2</sup>	657,83 €		
Jusqu'à 10,000 m <sup>2</sup>	725,90 €		
>10,000 m <sup>2</sup>	816,61 €		

Extra 100m <sup>2</sup>		67,81 €	998,14 €
-------------------------	--	---------	----------

## Droits voisins : centres culturels (13)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Tarif de base	Horeca	Terrasses Horeca / Espaces Horeca occasionnels
Jusqu'à 100 m <sup>2</sup>		224,31 €	112,15 €
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	81,64 €	280,52 €	140,26 €
Jusqu'à 300 m <sup>2</sup>		336,75 €	168,38 €
Jusqu'à 400 m <sup>2</sup>	113,40 €	393,03 €	196,51 €
Jusqu'à 500m <sup>2</sup>		449,25 €	224,62 €
Jusqu'à 600 m <sup>2</sup>	136,09 €		
Jusqu'à 800 m <sup>2</sup>	158,75 €		
Jusqu'à 1.000 m <sup>2</sup>	181,45 €		
Jusqu'à 1.200 m <sup>2</sup>	226,81 €		
Jusqu'à 1.500 m <sup>2</sup>	272,19 €		
Jusqu'à 2.000 m <sup>2</sup>	362,95 €		
Jusqu'à 3.000 m <sup>2</sup>	453,69 €		
Jusqu'à 4.000 m <sup>2</sup>	521,74 €		
Jusqu'à 5.000 m <sup>2</sup>	589,80 €		
Jusqu'à 7.500 m <sup>2</sup>	657,83 €		
Jusqu'à 10.000 m <sup>2</sup>	725,90 €		
>10.000 m <sup>2</sup>	816,61 €		
Extra 200 m <sup>2</sup>		100,42 €	50,21 €

# Droits d'auteur : salles de sport, saunas, centres de fitness, piscines, patinoires (119)

Musique mécanique - contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

Les établissements avec des formes d'exploitation mixte sont tarifés séparément.

## A. Espace(s) avec exploitation horeca

La surface de ces espaces sonorisés est tarifée suivant le tarif usuel 101 "Cafés - Restaurants - Tea-rooms".

## B. Autre(s) espace(s) (sans exploitation horeca)

La surface des autres espaces sonorisés est tarifée suivant le tarif ci-dessous.

Superficie sonorisée (m <sup>2</sup> )	Audio			Audiovisuel		
	Droits	TVA 6%	Total	Droits	TVA 6%	Total
1 - 100	€ 162,88	€ 9,77	€ 172,65	€ 244,32	€ 14,66	€ 258,98
101 - 200	€ 254,09	€ 15,25	€ 269,34	€ 381,14	€ 22,87	€ 404,01
201 - 300	€ 319,24	€ 19,15	€ 338,39	€ 478,87	€ 28,73	€ 507,60
301 - 400	€ 384,40	€ 23,06	€ 407,46	€ 576,60	€ 34,60	€ 611,20
401 - 500	€ 449,55	€ 26,97	€ 476,53	€ 674,32	€ 40,46	€ 714,78
501 - 600	€ 514,70	€ 30,88	€ 545,58	€ 772,05	€ 46,32	€ 818,37
601 - 800	€ 579,85	€ 34,79	€ 614,64	€ 869,78	€ 52,19	€ 921,97
801 - 1.000	€ 654,00	€ 39,24	€ 693,24	€ 967,51	€ 58,05	€ 1 025,56
1.001 - 1.200	€ 710,16	€ 42,61	€ 752,77	€ 1.065,24	€ 63,91	€ 1 129,15
1.201 - 1.400	€ 775,31	€ 46,52	€ 821,83	€ 1 162,96	€ 69,78	€ 1 232,74
1.401 - 1.600	€ 840,46	€ 50,43	€ 890,89	€ 1260,69	€ 75,64	€ 1 336,33
1.601 - 2.000	€ 905,61	€ 54,34	€ 959,95	€ 1 358,42	€ 81,51	€ 1 439,93
2.001 - 2.400	€ 970,76	€ 58,25	€ 1 029,01	€ 1456,15	€ 87,37	€ 1 543,52
2.401 - 2.800	€ 1 035,92	€ 62,16	€ 1 098,08	€ 1553,88	€ 93,23	€ 1 647,11
2.801 - 3.200	€ 1 101,07	€ 66,06	€ 1 167,13	€ 1651,60	€ 99,10	€ 1 750,70
3.201 - 3.600	€ 1 166,22	€ 69,97	€ 1 236,19	€ 1749,33	€ 104,96	€ 1 854,29

3.601 - 4.400	€ 1 231,37	€ 73,88	<b>€ 1 305,25</b>	€ 1847,06	€ 110,82	<b>€ 1 957,88</b>
4.401 - 5.200	€ 1 296,52	€ 77,79	<b>€ 1 374,31</b>	€ 1944,79	€ 116,69	<b>€ 2 061,48</b>
5.201 - 6.000	€ 1 361,68	€ 81,70	<b>€ 1 443,38</b>	€ 2042,52	€ 122,55	<b>€ 2 165,07</b>
6.001 - 6.800	€ 1 426,83	€ 85,61	<b>€ 1 512,44</b>	€ 2140,24	€ 128,41	<b>€ 2 268,65</b>
6.801 - 7.600	€ 1 491,98	€ 89,52	<b>€ 1 581,50</b>	€ 2237,97	€ 134,28	<b>€ 2 372,25</b>
7.601 - 9.200	€ 1 557,13	€ 93,43	<b>€ 1 650,56</b>	€ 2335,7	€ 140,14	<b>€ 2 475,84</b>
Supplément par tranche entamée de 1.600 m <sup>2</sup> au-delà de 9.200 m <sup>2</sup>	€ 65,15	€ 3,91	<b>€ 69,06</b>	€ 97,73	€ 5,86	<b>€ 103,59</b>

## Exploitations temporaires

Établissements avec une exploitation temporaire de <b>maximum un trimestre ininterrompu</b> : 50% du montant annuel
Établissements avec une exploitation temporaire de <b>maximum un semestre ininterrompu</b> : 75% du montant annuel

## Paiements périodiques

Par semestre = **53,00%** du montant annuel

Par trimestre = **28,50%** du montant annuel

## Droits d'auteur : clubs sportifs (129)

Musique mécanique - contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

### Champ d'application

Ce tarif:

- est d'application pour l'usage sans but lucratif par des associations sportives de musique mécanique d'arrière- et d'avant-plan (voir définition) dans le stade, la salle ou tout autre type de lieu pendant les matches, les exhibitions ou les entraînements (avec public, avec entrée payante ou non) ainsi que toutes les autres activités sportives, quelle que soit la discipline.
- ne couvre toutefois pas les soupers, les soirées, les représentations ou exécutions vivantes (concerts), ... ni l'utilisation de musique par des organisations et/ou initiatives ayant un but commercial ou

lucrative (par ex. écoles de danse, centres de fitness, ...). À cet effet, il est fait référence aux tarifs qui sont spécifiquement d'application pour ces formes d'utilisation de musique.

- fait une distinction entre l'exercice d'une activité sportive au niveau national et non-national (pas international), quelle que soit la discipline et que ce soit en équipe ou non. Si une association sportive est active à la fois au niveau national et à un niveau inférieur, c'est le niveau le plus élevé qui est pris en considération.

Contenance du stade/salle	Droits 'auteur
Inférieur au niveau national	€ 135,85
1 - 1.000 places (niveau national)	€ 339,63
1.001 - 2.500 places (niveau national)	€ 679,26
2.501 - 5.000 places (niveau national)	€ 1.018,88
<i>Par tranche supplémentaire entamée de 5.000 places (niveau national)</i>	€ 679,25

## Définitions

- **Musique d'arrière-plan** : la musique qui n'est pas nécessaire pour l'exercice de la discipline sportive.
- **Musique d'avant-plan** : la musique qui est nécessaire pour l'exercice de la discipline sportive concernée.

## Remarque

- Les autres formes d'exploitation musicale qui se déroulent pendant les événements sportifs (avant ou après l'événement ou pendant la pause) qui ne tombent pas sous le champ d'application de ce tarif (ex : un concert pendant une manifestation sportive) devront faire l'objet d'une demande d'autorisation distincte. Le calcul des droits se fera en application des tarifs en vigueur.
- La sonorisation des superficies horeca (bars, restaurants, loges,...) n'est pas comprise dans les forfaits ci-dessus et fera l'objet d'un contrat séparé. Le calcul des droits se fera en application des tarifs en vigueur.
- Si une association sportive (au niveau national) fait simultanément usage de différents lieux, la somme de l'ensemble des surfaces sera prise en compte pour le calcul des droits.

## Exploitations temporaires

Établissements avec une exploitation temporaire de <b>maximum un trimestre ininterrompu</b> : 50% du montant annuel
Établissements avec une exploitation temporaire de <b>maximum un semestre ininterrompu</b> : 75% du montant annuel

## Paiements périodiques

Par semestre = 53,00% du montant annuel

Par trimestre = 28,50% du montant annuel

## Droits voisins : tarif de base activités sociales et culturelles (10)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Superficie	Intérieur	Extérieur	Haut-parleurs
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	81,64 €	40,82 €	1 à 2
Jusqu'à 400 m <sup>2</sup>	113,40 €	56,70 €	3 à 5
Jusqu'à 600 m <sup>2</sup>	136,09 €	68,04 €	6 à 10
Jusqu'à 800 m <sup>2</sup>	158,75 €	79,38 €	11 à 15
Jusqu'à 1,000 m <sup>2</sup>	181,45 €	90,72 €	16 à 20
Jusqu'à 1,200 m <sup>2</sup>	226,81 €	113,40 €	21 à 25
Jusqu'à 1,500 m <sup>2</sup>	272,19 €	136,10 €	26 à 30
Jusqu'à 2,000 m <sup>2</sup>	362,95 €	181,47 €	31 à 40
Jusqu'à 3,000 m <sup>2</sup>	453,69 €	226,84 €	41 à 50
Jusqu'à 4,000 m <sup>2</sup>	521,74 €	260,87 €	51 à 60
Jusqu'à 5,000 m <sup>2</sup>	589,80 €	294,90 €	61 à 70
Jusqu'à 7,500 m <sup>2</sup>	657,83 €	328,91 €	71 à 90
Jusqu'à 10,000 m <sup>2</sup>	725,90 €	362,95 €	91 à 110
>10,000 m <sup>2</sup>	816,61 €	408,31 €	>110

## Musique pour vos collègues

Vous souhaitez diffuser de la musique pour votre équipe dans des espaces auxquels les client·e·s ou les visiteur·euse·s n'ont pas accès ? Excellent choix ! Vous créez ainsi une **ambiance de travail agréable** et donnez un véritable coup de pouce à la **créativité**, à la **productivité** et à la **collaboration** entre collègues ! Que vous optiez pour de la musique dans vos bureaux ou vos espaces de production, vos halls d'usine ou votre cantine : avec la bonne licence, vous êtes sur la bonne voie. Vous pouvez également vous adresser à nous pour la musique lors de fêtes du personnel, au téléphone ou sur votre site web.

Téléchargez le **guide 'Musique dans les entreprises'** ou effectuez une simulation sur **MyUnisono**.

## Musique pendant votre événement

Vous voulez jouer de la musique pendant un événement ? Un excellent choix ! La musique enrichit l'expérience, crée de l'ambiance et fait de chaque événement un moment inoubliable pour vos invité·e·s. Qu'il s'agisse d'une fête d'entreprise, d'un lancement de produit, d'un stand de salon, d'un festival ou d'un événement de réseautage : avec la musique adéquate, vous créez l'ambiance parfaite.

Téléchargez le **guide 'Événements'** ou effectuez une simulation sur **MyUnisono**.

## Remarques : droits d'auteur

### Réduction nouveau client

Les nouveaux clients qui souscrivent pour la première fois une licence contractuelle peuvent bénéficier d'une réduction pour nouveau client. Il s'agit d'une réduction unique de 10 % sur le montant annuel des droits d'auteur, octroyée lors de votre première année.

Si vous avez déjà eu une autre licence contractuelle chez nous et que vous en demandez une nouvelle, vous ne pouvez malheureusement plus bénéficier de cette réduction pour nouveau client. Pour plus d'informations sur les conditions d'application de la réduction pour nouveau client, nous vous invitons à consulter nos conditions générales. Attention: Cette réduction n'est pas applicable aux produits de droits d'auteur suivants : écoles (125) et clubs sportifs (129).

### Formule de révision des prix

Tous les prix (excl. TVA) mentionnés sur cette fiche tarifaire sont adaptés annuellement selon cette formule : " $p = P \times [ 0,55 \times (t / T) + 0,15 \times (s / S) + 0,10 \times (c / C) + 0,20 ]$ " où:

- p est le nouveau prix après révision pour l'année civile en cours
- P est le prix de l'année précédente (c'est-à-dire l'ancien prix qui est ajusté en fonction de la formule)
- t= le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile en cours
- T= le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile précédente
- s= le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile en cours
- S= le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile précédente
- c= l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-1 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques.
- C= l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-2 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques

L'ajustement du prix a pour seul objectif de faire évoluer le tarif en fonction du coût réel lié à la création d'une œuvre.

### Conditions générales

Les conditions générales sont disponibles sur le site web [www.unisono.be](http://www.unisono.be).

## Conditions Droits Voisins (Rémunération Equitable)

Depuis le 1er janvier 2020, les droits d'auteur (Sabam) et la Rémunération Equitable sont perçus ensemble par la plateforme unique [www.unisono.be](http://www.unisono.be). Les dispositions réglementaires, les tarifs et des modalités de perception de la Rémunération Equitable sont arrêtés par :

- "L'Arrêté royal relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (17 décembre 2017, M.B. 29 décembre 2017)
- "L'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (8 juillet 2018, M.B. 12 juillet 2018)
- "L'Arrêté royal fixant les modalités de la simplification administrative pour la perception des droits d'auteur et des droits voisins relatifs à l'exécution publique de phonogrammes" (17 mai 2019, M.B. 29 mai 2019)
- "L'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (17 mai 2019, M.B. 29 mai 2019)
- "L'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (18 mai 2021, M.B. 2 juin 2021).

Indexation de la Rémunération équitable : indexée sur la base de l'indice des prix à la consommation de décembre 2025.

Pour plus d'informations concernant l'utilisation de musique à partir du 01/01/2020, vous pouvez vous adresser à Unisono.